





---

**Modification No. 003 de DDP NRCan-5000072188** - Cette modification est préparée pour

- Répondre à une question.

**QUESTION NO. 1 :**

Pour le critère M1 (« Le soumissionnaire DOIT clairement démontrer son expérience en matière de services financiers et d'investissement dans le domaine de l'analyse de la chaîne d'approvisionnement des minéraux et des métaux en fournissant trois (3) projets réalisés au cours des 84 derniers mois à compter de la date de clôture de l'appel d'offres »). Pouvez-vous définir les services financiers et les investissements (par exemple, s'agit-il de tout service fourni en rapport avec le financement ou l'investissement?) Veuillez également définir les « projets réalisés » (une mine ou une installation doit-elle avoir été construite?).

**RÉPONSE NO. 1 :**

L'« expérience en matière de services financiers et d'investissement » signifie que le soumissionnaire a déjà mené des analyses reliées aux flux de capitaux et aux tendances d'investissement.

Les « projets réalisés » se rapportent aux études ou aux analyses réalisées ou complétées par le soumissionnaire. Les analyses dans les exemples fournis ne doivent pas nécessairement être en rapport à une mine ou une installation complétée.

**QUESTION NO. 2**

Les projets cités sous les critères M1, M4, M5 et R2 doivent-ils être liés aux minéraux critiques du Canada ou peuvent-ils être liés à n'importe quelle chaîne de valeur des minéraux?

**RÉPONSE NO. 2**

Les projets cités ne doivent pas nécessairement être liés à la liste des minéraux critiques du Canada. Toutefois, les exemples fournis doivent être en rapport avec les chaînes de valeur des minéraux ou des métaux.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**